Politique sur le patrimoine
de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Un patrimoine pour demain

Plan d'action 2023-2026

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Page de couverture : Détails de l'ancien moulin banal (2021), par Noé Bünzli

Table des matières

4
La stratégie de mise en œuvre

5
Volet A - Organisation municipale et actions transversales

6
Volet B - Patrimoine bâti

7
Volet C - Patrimoines mobilier et immatériel

8
Volet D - Patrimoines naturel et paysager

9
Crédits

La stratégie de mise en œuvre

Lors de la séance du 14 mars 2022, le conseil municipal a adopté la première Politique sur le patrimoine de la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a été élaborée par le comité du patrimoine et de toponymie (CPT) et par le service de l'aménagement du territoire et de l'environnement (SATE).

Dans les mois qui ont suivi cette adoption, le CPT a mené un exercice important de réflexion sur les différentes actions articulées autour de quatre (4) volets:

- Volet A - Organisation municipale et actions transversales
- Volet B - Patrimoine bâti
- Volet C - Patrimoines mobilier et immatériel
- Volet D - Patrimoines naturel et paysager

Le CPT a pu compter sur la contribution de certains membres du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme (CCDCT) puisque ces deux comités partagent des intérêts communs. De plus, il y a lieu de s'assurer que les actions de la politique du patrimoine soient complémentaires à la politique du développement de la culture et du tourisme.

Ce plan d'action présente les projets à favoriser pour concrétiser les orientations et les objectifs de la politique. L'année en cours étant bien entamée, le plan s'échelonnera sur quatre (4) ans. Le SATE et le CPT effectueront une vigie du plan d'action à l'aide d'un outil de suivi.

Volet A – Organisation municipale et actions transversales

Bien que plusieurs actions des volets B, C et D puissent être réalisées par des intervenants ou partenaires externes de l'organisation municipale, quelques-unes des volontés en matière de patrimoine font ressortir la nécessité d'établir des actions transversales pour une mise en œuvre efficace et cohérente.

		Année de réalisation			
		2023	2024	2025	2026
A1	Établir un cadre de gouvernance municipale du patrimoine (ex. identification du responsable des dossiers patrimoniaux, organigramme, identification des partenaires)				
A2	Contribuer à la réflexion entourant l'avenir du Manoir Rouville-Campbell, notamment sur les possibilités d'en faire un lieu de rencontre, de mémoire et d'accès à la rivière				
A3	Effectuer une vigie en continu de la réglementation d'urbanisme pour assurer une cohérence avec les objectifs de la Politique sur le patrimoine				
A4	Organiser un événement tel qu'une conférence pour informer les employés de la Ville de la Politique sur le patrimoine et son plan d'action				
A5	Évaluer la faisabilité de mettre en place une plateforme numérique locale ou régionale sur le patrimoine hilairemontais				

Volet B – Patrimoine bâti

Le patrimoine bâti correspond aux biens construits fixés au sol et leur environnement immédiat. Il témoigne de l'occupation d'un lieu et est constitué de biens se distinguant par leur forme, leur style ou la représentativité d'une époque (ex. bâtiments, monuments et statues, ouvrages de génie tel un pont).

		Année de réalisation			
		2023	2024	2025	2026
B1	Évaluer et mettre en place un programme de subvention pour soutenir les travaux de rénovation et de restauration sur les bâtiments patrimoniaux	■	■		
B2	Rédiger un guide de bonnes pratiques en matière d'entretien, de restauration et de rénovation du patrimoine destiné aux propriétaires de biens patrimoniaux actuels et à venir (collaboration possible avec d'autres instances municipales de la région) [A5]		■		
B3	Produire un inventaire du patrimoine moderne complémentaire à l'inventaire qui sera établi par la MRC				■
B4	Participer à la récolte d'une banque d'images et de photographies de l'architecture passée et actuelle de bâtiments patrimoniaux [A5]	■	■	■	■
B5	Intégrer aux programmes de rédaction et de publication (ex. dans le bulletin municipal Horizon) des entrevues ponctuelles avec les propriétaires d'un bien patrimonial qui se sont démarqués par des interventions soignées et de qualité sur leur immeuble [A5]	■	■	■	■
B6	Intégrer des codes QR aux panneaux d'information historique afin d'offrir un lien vers du matériel supplémentaire (audio, vidéo, témoignages, etc.) [A5]	■	■	■	■
B7	Rédiger et adopter un programme particulier d'urbanisme pour le Vieux-Village afin de mettre en valeur ce secteur				■
B8	Rédiger et adopter de nouveaux objectifs et critères dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du Village de la Montagne		■		
B9	Contribuer à la création d'un outil virtuel permettant de visualiser l'émergence du bâti sur le territoire hilairemontais [A5]		■		

A5 *En lien avec l'action A5 du volet A (Plateforme numérique)*

Volet C – Patrimoines mobilier et immatériel

Le patrimoine mobilier correspond aux biens meubles d'échelles diverses produits par la collectivité. Ils résultent de pratiques ou de courants artistiques, de façons de vivre ou de croyances (ex. oeuvres artistiques, biens archéologiques, documents d'archives).

Le patrimoine immatériel correspond aux aspects qui évoquent des mémoires, des traditions, des atmosphères et des ambiances. Il existe par la pratique, l'apprentissage ou la commémoration (ex. connaissances, savoir-faire, récits, personnages et légendes, atmosphères, toponymie).

		Année de réalisation			
		2023	2024	2025	2026
C1	Recueillir et publiciser la mémoire des aînés [A5]	■	■	■	■
C2	Évaluer et désigner une zone d'inspiration artistique dans un espace public		■		
	Réaliser la zone d'inspiration artistique			■	■
C3	Identifier physiquement l'origine patrimoniale de la toponymie des rues et des parcs portant les noms de personnages ou d'évènements historiques (ex. installation de panneaux explicatifs) [A5]			■	■
C4	Contribuer à faire connaître le patrimoine artistique et artisanal [A5]	■	■	■	■
C5	Inclure les noms de femmes ayant marqué l'histoire de Mont-Saint-Hilaire dans la banque toponymique de la Ville	■	■		
C6	Évaluer les possibilités d'intégrer une murale sur la pomiculture sur un ou des bâtiment(s) municipal(aux)		■	■	
C7	Intégrer aux communications municipales une signature visuelle favorisant des images associées à la pomiculture	■	■	■	■

A5 *En lien avec l'action A5 du volet A (Plateforme numérique)*

Volet D – Patrimoines naturel et paysager

Le patrimoine naturel correspond aux caractéristiques physiques telles que les éléments géologiques, biologiques et hydrologiques qui ont une valeur significative pour la collectivité.

Le patrimoine paysager correspond aux éléments résultant des relations entre la population, leurs activités et le territoire tels que le réseau viaire, le parcellaire et la trame urbaine et les modes d'implantation.

		Année de réalisation			
		2023	2024	2025	2026
D1	Acquérir et parfaire les connaissances en matière de paysage pour divers secteurs du territoire dans une perspective de préservation et de mise en valeur				
D2	Identifier des lieux dans une perspective d'acquisition afin de préserver le paysage hilairemontais				
D3	Publier annuellement au moins une photographie relative aux patrimoines paysager et naturel dans les communications numériques de la ville (et les autres patrimoines, en lien avec la devise)				
D4	Inclure les noms des minéraux du mont Saint-Hilaire dans la banque toponymique de la Ville				
D5	Identifier un espace ou un médium d'exposition sur les patrimoines naturel et paysager de Mont-Saint-Hilaire				

Crédits

Rédaction et coordination

Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement

- Marie-Line Des Roches, directrice adjointe
- Alejandra Guevara, inspectrice municipale
- Sara Tomassini, inspectrice municipale

Remerciements

En plus de ceux spécifiquement nommés ci-après, le service de l'aménagement du territoire et de l'environnement remercie ses anciens collègues et les anciens membres du comité du patrimoine et de toponymie ayant participé à l'élaboration de la Politique sur le patrimoine et/ou son plan d'action 2023-2026.

Comités consultatifs

Membres du comité du patrimoine et de toponymie

- Gaston Meilleur, conseiller municipal et président
- Antoinette Leroux, membre citoyenne et vice-présidente
- Alain St-Pierre, membre citoyen
- Marc-Antoine Robert, membre citoyen
- André Roy, membre citoyen
- Julien Beaulieu, membre ressource
- Alain Côté, membre ressource
- Marcel Leboeuf, conseiller municipal, membre substitut

Collaborateurs du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme

- Lucie Blanchet, cheffe de division culture et événements du service du loisir et de la culture
- Francis Lafortune, membre citoyen

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Service de l'aménagement
du territoire et de l'environnement

100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire (QC) J3H 3M8
450 467-2854 | poste 2245
urbanisme@villemsh.ca